

Conseil Communautaire en date du 03 avril 2013

A la salle communale d'Avrigney-Virey

Délégués présents :

Mmes : Girard, Eymard, Chenguit, Bonnet, Cuinet, Fricot, Belleney

Ms : Vincent, Gauliard, Gaillard, Marchal Didier, Dumont, Lucot, Perez, Renaudot, Hoerner, Morel, Perret, Lacaille, Avenia, Braichotte, Garnier, Philibeaux, Hintzy, De Rogier, Denis, Ballot Serge, Ballot Vincent, Girard, Fassenet, Boudot, Marchal François, Garnache Creuillot, Painguet, Abisse, Meiller.

Absents excusés :

Mmes Demolombe, Richet

M. Poitrey,

M. Pedetti remplacé par sa suppléante Mme Belleney

Secrétaire de séance : Mme FRICOT Chantal

En présence de M. Maurice Fassenet, Conseiller Général du canton de Marnay et de représentants de la CC des Rives de l'Ognon (CCRO).

Le Président ouvre la séance et demande la validation du compte-rendu du conseil du 25 mars 2013.
Aucune remarque n'est faite.

Compte- rendu validé

Le Président demande l'ajout à l'ordre du jour de sollicitations CAF pour l'équipement des pôles périscolaires : 1/sollicitation pour l'équipement du pôle périscolaire à Pin et 2/ sollicitation pour l'équipement sportif des pôles.

Accepté à l'unanimité

1. Sollicitations de subventions CAF pour l'équipement des pôles périscolaires

Le Président annonce qu'il est possible de solliciter une subvention de la CAF de Haute-Saône en vue de l'équipement du pôle périscolaire à Pin pour l'achat d'une machine à laver et de stores pour un montant de 1 218,90 € HT.

M. Lucot propose de solliciter une subvention de la CAF de Haute-Saône pour 30% du montant de la dépense soit 365,67 €.

Le Président ajoute qu'il est possible de solliciter une subvention de la CAF de Haute-Saône en vue de l'équipement sportif « multi pôles » notamment pour le rééquipement de matériel sportif de sécurité. Il donne lecture de la liste de matériel inscrite dans le devis pour un montant de 3 036,33€ HT.

M. Lucot propose de solliciter une subvention de la CAF de Haute-Saône pour 30% du montant de la dépense soit 910,90 €.

Voté à l'unanimité

2. Sollicitation subvention régionale pour l'aménagement de la voie ferrée de Marnay à Pin

Le Président rappelle que le sujet a déjà été évoqué plusieurs fois en conseil communautaire et que l'Etat et le Conseil Général de Haute-Saône ont déjà été sollicités. Il propose de solliciter également la Région dans le cadre de son appel à projet tourisme. Il rappelle les montants de subventions sollicitées pour 112 000 € HT de travaux :

- Etat (DETR, FNADT...) à hauteur de 40 % soit 44 800 €
- Le Conseil Général de Haute-Saône dans le cadre du contrat APPUI+ à hauteur de 10 000 € (25% de 40 000 € de dépenses subventionnables au maximum).
- Et la Région dans le cadre de son appel à projet tourisme : à hauteur de 16,08 % soit 18 000 €.

Il précise que le plafond des subventions sollicitées ne peut dépasser 65 % (plafond fixé dans le cadre des contrats APPUI+).

Le Président demande la possibilité de procéder aux consultations et de signer tous les documents utiles à la réalisation de cet aménagement.

M. Lucot ajoute que les autorisations de travaux dans le cadre de la sollicitation régionale n'interviendront pas avant fin juin.

Vincent Ballot demande à voir le projet détaillé de travaux.

Voté à la majorité (une abstention)

3. Taxe de séjour intercommunale : 0.30 €/nuitée (sauf exceptions)

M. Lucot avait présenté le projet lors du conseil du 27 février 2013 mais n'avait pas précisé le montant à la nuitée.

Seule la commune de Marnay a mis en place une taxe de séjour qu'elle reverse intégralement à l'Office de Tourisme (1462 € ont été reversés pour 2011 et 2012) pour 0,30 €/ nuitée.

La CCVO prend en charge partiellement l'Office de Tourisme et il faudrait que la CCVO mette en place cette taxe sur l'ensemble du territoire puisqu'elle dispose de la compétence Tourisme.

Cette taxe de 0.30 €/ nuitée sera perçue par nuitée et par personne séjournant dans les hôtels, chambres d'hôtes, gîtes ruraux et sur les terrains de camping à compter du 15 avril 2013.

Des exemptions (pour les enfants de moins de 13 ans, les représentants de commerce, les colonies et centres de vacances collectives d'enfants) et réductions (30 % : pour les familles nombreuses sur présentation de la carte) de taxe sont prévues.

M. Lucot donne lecture du projet de délibération et demande un accord sur la mise en place de la taxe.

Voté à l'unanimité

4. Vote des tarifs de la redevance ordures ménagères 2013 et proposition de modification du règlement de collecte.

Distribution lors du conseil communautaire du 25/03/13 d'un document de travail présentant : un bilan 2012 et un tableau de simulation de tarifs 2013 pour la redevance ordures ménagères

M. Hoerner, Vice-Président chargé de l'environnement, présente le bilan 2012 pour les ordures ménagères pour un total de dépenses (investissement et fonctionnement) de 479 276,09 € et pour un total de recettes (investissement et fonctionnement) de 504 154,89 € soit un excédent global de 24 878,80 €.

M. Abisse demande à quoi correspondent les réductifs? M. Lucot lui répond qu'il s'agit des départs en cours d'année, voire des erreurs de corrections des rôles des communes.

M. Hoerner précise que la performance collective a beaucoup augmenté pour 2011 car les ventes de déchets triés du SYTEVOM ont été meilleures.

Le Président ajoute que 440 000 € de redevance ont été appelés pour 2012 auxquels s'ajoutent 6 000 € de facturation complémentaire (arrivées en cours d'année...) dont il faut ensuite déduire 11 000 € de réductifs soit une facturation globale de 435 000 €

M. Hoerner présente le budget OM prévisionnel pour 2013. Il indique qu'il y a une augmentation sensible du collecteur due à la mise en place du système pour la redevance incitative mais aussi la révision annuelle obligatoire du marché.

Il précise que dans les charges de personnel, il n'y a plus le gardien de déchetterie qui a été repris par le SYTEVOM.

Le prévisionnel de dépenses pour 2013 est de 517 520,98 € (484 015,88 € en fonctionnement et 33 505,10 € en investissement)

M. Hoerner présente ensuite les simulations de tarifs : sans augmentation, avec 1% et avec 2%. Il ajoute que l'excédent 2012 de 24 000 € pourra être repris, auquel on peut ajouter le montant de la performance collective mais dont on ne sait pas estimer le coût.

M. Painguet demande pourquoi le montant budgétisé de la redevance sans augmentation est inférieur à la facturation 2012.

M. Lucot réexplique que 440 000 € de redevance ont été appelés pour 2012 auxquels s'ajoutent 6 000 € de facturation complémentaire dont il faut ensuite déduire 11 000 € de réductifs soit une facturation globale de 435 000 €.

M. Gauliard dit qu'il faut enlever aux 29 000 € de charges de personnel, les salaires du gardien.

M. Hoerner lui indique que les salaires du gardien ne sont pas inclus dans le budget puisqu'il est repris par le SYTEVOM et que ce qui est budgétisé correspond aux salaires de la personne qui puce les bacs et du secrétariat pour la redevance.

M. Gauliard dit qu'on peut budgétiser 43 000 € de recettes pour la performance collective.

M. Hoerner lui répond qu'en 2011, elle n'était que de 26 000 €. Le montant varie en fonction des ventes de matières dont les tarifs ne sont pas fixes.

M. Avenia demande pourquoi les tarifs de Baulard augmentent. M. Hoerner rappelle que l'augmentation est due à la mise en place du système pour la redevance incitative mais aussi à la révision annuelle du marché (9% pour 2013).

M. Lacaille demande si c'est une tendance d'augmentation sur 5 ou 6 ans ou si c'est juste pour cette année. M. Hoerner répond que oui, on va payer.

M. Fassenet Jean-Louis demande si ce sera 40 000 € supplémentaires tous les ans. M. Hoerner répond que non mais il faudra toujours tenir compte des révisions légales du marché.

M. Braichotte dit que sur Gray, ils collectent tous les 15 jours. A quand pour nous ?

M. Lucot répond que l'on pourra collecter tous les 15 jours quand nous aurons un historique.

M. Ballot Serge demande quels sont les tarifs de la redevance OM de la CCRO. M. Lucot lui répond que la différence est de l'ordre de 1,3 voir 1,4 en plus.

M. Hoerner donne la parole à M. Morales chargé des ordures ménagères à la CCRO qui dit que la différence de tarifs est insignifiante.

(Tarifs annuels CCRO 2012: une personne: 137,20 €; 2 personnes: 189,50 €; 3 personnes: 241,80 €; 4 personnes: 294,10 €; 5 personnes: 346,40 €; 6 personnes: 398,70 €; 7 personnes: 451 €; 8 personnes: 503,30 € et les résidences secondaires: 137,20 €).

Mme Cuinet dit que toutes les communes ne sont pas pucées a priori, comment va-t-on faire pour avoir une année test? M. Hoerner dit qu'effectivement toutes les communes ne sont pas pucées dont Marnay et Pin mais qu'il ne faut que 6 mois minimum de test, il espère donc la fin du puçage pour fin juin.

Le Président annonce qu'il dispose des 1^{ers} chiffres sur les communes pucées : il y a déjà environ 40% de présentations par rapport aux 70 % sur les autres communes.

Pour M. Ballot Serge il ne faut pas augmenter les tarifs, il faut communiquer sur le fait que le tri porte ses fruits et que les efforts faits sont récompensés.

M. Philibeaux est d'accord car si on récompense en augmentant les tarifs tous les ans, la population ne le comprend pas.

M. Lacaille ajoute que pour 2013, nous ne sommes pas à l'équilibre puisqu'on ne dispose pas de recettes équivalentes aux dépenses.

M. Abisse demande pourquoi y a-t-il 33 000 € d'achat de bacs sans recette? Dans le cadre de la redevance incitative, les bacs d'ordures ménagères ne peuvent plus être vendus. De plus, les nouveaux bacs servent aussi aux échanges de volume de bac et aux foyers qui ont des bacs non puçables qu'il faut équiper.

M. Gauliard dit que c'est de l'injustice vis-à-vis de ceux qui les ont achetés. Mme Fricot et d'autres élus partagent cet avis. M. Lucot répond qu'il y a peut-être eu une erreur. Il aurait fallu les mettre à disposition dès le départ, mais comment, sachant que certaines communes avant l'existence de la CCVO avaient déjà équipé les foyers en bacs. De plus, dans le cadre du SICTOM de Gray, il y avait des campagnes de vente de bacs.

M. Hoerner précise que la somme dédiée aux achats de bacs concerne aussi l'achat de bacs jaunes de tri et concernant les bacs bleus, cela ne représente que 5% de l'équipement des foyers de la CCVO. Aurait-on voulu rééquiper l'ensemble des foyers ?

Mme Belleney demande s'il est possible de changer de bacs lors du passage à la redevance incitative si ceux-ci ne sont pas adaptés.

M. Lucot lui répond que oui, un changement est possible.

M. Marchal Didier dit qu'il y aura une incidence sur le coût de collecte s'il y a moins de présentations de bacs. Il faut faire une communication en fin d'année. De janvier à avril, il faudra regarder l'incidence des coûts car il y aura très peu de temps pour faire le budget 2014.

M. Philibeaux : quelles sont les subventions ADEME ? M. Hoerner lui répond qu'il ne sait pas car cela dépend de l'avancée de la mise en place de la redevance incitative sur cette année.

M. Hoerner propose de ne pas augmenter les tarifs de la redevance ordures ménagères pour 2013.

FOYER de 1 personne	95 Euros
FOYER de 2 personnes	160 Euros
FOYER de 3 personnes	214 Euros
FOYER de 4 personnes	259 Euros
FOYER de 5 personnes	282 Euros
FOYER de 6 personnes et plus	296 Euros
Résidences secondaires	118 Euros

M. Abisse dit qu'au lieu d'avoir un excédent, on apportera un déficit l'année prochaine.

Voté à la majorité (un contre, une abstention)

M. Renaudot souhaite justifier son vote. Il dit que la redevance incitative va peut-être générer des réductions de traitement ce qui risque fort de faire augmenter les coûts de l'autre côté.

M. Lacaille dit que les débats se font avant les délibérations et non après. Il y a des sujets à l'ordre du jour importants à traiter et il faut avancer.

M. Hoerner donne lecture des propositions de modifications du règlement de collecte des ordures ménagères. Celles-ci concernent principalement la mise à disposition des bacs.

Mme Chenguit demande s'il y a un litrage de bac conseillé en fonction du foyer parce qu'à Courcuire les habitants, en général, ont préféré prendre des plus gros bacs pour les sortir moins de fois. M. Lucot lui répond que non, c'est au choix des foyers et que si cela ne leur convient pas ils peuvent changer une fois dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative.

M. Hoerner demande l'autorisation de modifier le règlement de collecte des ordures ménagères.

Voté à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition pour 2013

Distribution lors du conseil communautaire du 25/03/13 d'un document de travail présentant un tableau de simulation de taux d'imposition pour 2013 : sans augmentation, deux simulations à 28 % (à taux proportionnel et à taux différencié), une simulation avec application des taux CCRO.

Le Président donne lecture du tableau de simulation de taux : sans augmentation, avec une augmentation à taux proportionnel à 28% et une à taux différencié pour l'harmonisation des taux avec la CCRO à 28%.

Les variations proposées permettent de percevoir une imposition supplémentaire à hauteur de 150 000€ pour la prise en compte de la compétence scolaire à hauteur de 198 700 €.

M. Marchal Didier dit que cela ne correspond pas avec ce qui a été dit précédemment en commission finances où une prise en charge maximum à hauteur de 50 000 € pouvait être proposée. Selon la CCRO il faut prévoir 200 000 € de budget scolaire de septembre à décembre plutôt que 140 000 € prévus initialement. Le Président n'a donc pas bien écouté les débats de la commission en faisant ses calculs à 28%.

M. Lacaille voit un intérêt à ne pas augmenter l'imposition pour 2013 puisque la prise de compétence scolaire peut être assumée dans le budget. Ce qui peut être pour les communes une bouffée d'oxygène pour des projets qui sont mis en attente actuellement. Du coup, il n'y aura pas de pression fiscale et cela permettra d'éviter la mise en opposition communes et CCVO.

M. Gaillard propose de présenter le budget primitif principal et annexe puis de passer au vote des taux d'imposition préalablement au vote des budgets.

6. Budgets primitifs 2013 (budget principal et budget annexe)

Distribution lors du conseil communautaire du 25/03/13 d'un document de travail présentant les budgets primitifs par chapitres avec 2 simulations pour le budget principal : sans augmentation des taux et avec augmentation de 28 %.

Envoi par mail du budget principal présenté par articles (sans augmentation des taux) et du détail de certains articles budgétaires.

Distribution d'un document de travail présentant le budget primitif 2013 principal par articles.

M. Gaillard, Vice-Président chargé des finances donne lecture du budget annexe par chapitres (avec le détail des travaux restants). Le budget est fait en fonction des parcelles restant à vendre sachant qu'une vente a eu lieu dernièrement.

Budget primitif 2013 (budget annexe) :

	Dépenses	Recettes
Budget annexe	Prévu 2013	Prévu 2013
Section de fonctionnement	751 722,89 €	751 722,89 €
Section d'investissement	635 796,28 €	635 796,28 €

M. Gaillard demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

M. Gaillard donne lecture du budget primitif 2013 du budget principal par sections et par articles. Il commence par la section d'investissement et présente le prévisionnel d'investissement avec l'ajout d'une étude pour la réalisation d'un centre social à Marnay ainsi que la réalisation d'un atelier technique communautaire et la réfection de la toiture des bureaux administratifs.

Budget primitif 2013 :

	Dépenses	Recettes
Budget principal	Prévu 2013	Prévu 2013
Section de fonctionnement	2 500 241,37 €	2 695 779,73 €
Section d'investissement	828 563,00 €	828 563,00 €

M. Ballot Vincent est surpris de la proposition de réalisation d'un atelier. Il regrette que le bourg pôle n'ait pas été consulté.

Mme Chenguit ne comprend pas pourquoi c'est budgétisé et demande d'où ça vient.

M. Gaillard dit qu'il ne s'agit que d'une proposition et que rien n'est décidé. Il s'agit d'un budget prévisionnel. Le matériel de la communauté est stocké dans différents endroits y compris dans les locaux de Marnay et d'autres communes et qu'il faut trouver des solutions de stockage.

M. Marchal François demande pourquoi on a récupéré si peu de TVA sur 2013 alors que les travaux des pôles sont quasiment finis. M. Gaillard lui répond que la CCVO récupère la TVA au trimestre et qu'elle peut donc être récupérée dans l'année.

M. Gaillard demande pourquoi il a été prévu 55 000 € pour les études. M. Gaillard lui dit qu'il y a 35 000 € pour les ruisseaux et 20 000 € pour l'étude pour le centre social.

Un élu dit que l'étude sur le centre social doit amener à la réflexion sur la nécessité de le réaliser ou non. M. Ballot Vincent dit que si en septembre 2014, Tromarey et Bonboillon rejoignent le pôle scolaire de Marnay, il faudra une réflexion rapide. M. Lucot partage cet avis et ajoute que c'est une certitude.

M. Gaillard demande si pour la réfection de la toiture, il ne faudrait pas tout simplement régler les problèmes de fuites pour que ça ne coûte pas plus de 20 000 €.

M. Gaillard lui dit qu'il ne s'agit que d'une prévision dans le cadre du budget prévisionnel, qu'il faut solliciter des devis qui seront soumis au conseil communautaire comme c'est toujours le cas pour l'investissement.

M. Gaillard détaille ensuite la section de fonctionnement par articles et plus précisément certains articles budgétaires (articles 611, 6554, 6574, 7478...).

La question est posée de savoir pourquoi on augmente autant les charges d'électricité, de chauffage et de fournitures entre autres ? M. Gaillard explique que les charges des écoles ont été prises en compte (à compter de septembre 2013).

Mme Bonnet estime que les frais d'études de KPMG sont chers et qu'il faut solliciter d'autres cabinets comptables. M. Lucot dit que ce cabinet travaillera sur la fusion, qu'il a déjà réalisé d'autres études sur

le sujet pour d'autres collectivités et sur la prise de compétence scolaire (transfert de contrats de personnel).

M. Philibeaux dit qu'il ne connaît pas les tarifs des consultants mais il faut demander plusieurs devis et demande si la CCRO a sollicité une offre de leur part pour la fusion. Le Président répond que oui, ils ont eu une offre. Prioritairement, il souhaite être accompagné par ce cabinet pour la prise de compétence scolaire. Il a fait ce choix en fonction de l'intervenant qui est spécialisé dans le domaine des collectivités. Il s'agit de forfaits à la journée et le choix peut évoluer. Il y a déjà eu 2 journées de travail.

M. Marchal Didier dit que le Président décide seul et demande à quoi ça sert que le conseil se réunisse dans ces conditions. Il dit qu'il y a un problème de gouvernance à la CCVO. Il ajoute qu'il ne veut pas venir à la CCVO et trouver une délibération retenant le cabinet. Le Président répond qu'il n'y a pas de délibération et qu'il voulait être assisté dans la démarche.

M. Abisse demande comment cela se fait-il que les coûts de personnel augmentent autant. M. Gaillard répond qu'il y a les personnels des écoles en plus et qu'il y a eu des titularisations de personnel à la CCVO, ce qui fait baisser les personnels non titulaires.

M. Philibeaux demande s'il y a eu des retours des coûts du scolaire. Il lui est répondu que les retours ne permettent pas de minimiser les 400 000 €/an de coûts. Il n'y a pas suffisamment de certitudes sur les éléments transmis.

M. Painguet demande pourquoi 540 000 € ont été prévus dans le budget de recette d'imposition alors que 560 000 € ont été perçus en 2012.

M. Gaillard lui dit que malgré l'augmentation des bases d'imposition, il est inscrit dans l'Etat « 1259 » remis par les services des impôts, la perception la somme de 540 000 €.

M. Abisse dit que de toute manière il faut se servir de l'excédent.

M. Gaillard fait une reprise de l'historique des budgets de la CCVO et de son respect. Il demande à M. Marchal Didier de faire part de son point de vue qu'il a détaillé dans un courrier.

M. Marchal Didier dit qu'au 1^{er} janvier 2014, il y aura une hausse automatique de 32% (et une baisse pour la CCRO) pour réajuster les taux sans rien avoir à faire. La commune de Beaumotte, lors de son dernier conseil, s'est prononcée contre une hausse des impôts. Il y a déjà eu une prise de compétence scolaire sans concertation des commissions finances et services à la personne. On part de loin puisqu'il y a eu des propositions de hausse de 77%, puis une de 55%, puis une de 28 % qui n'est toujours pas adaptée.

M. Gaillard dit que ce sont les commissions qui proposent et le conseil qui décide. Il ne partage pas l'avis de M. Marchal Didier et dit que les hausses d'imposition pour 2014 seront certainement plus conséquentes que 32 %.

M. Marchal Didier répond que oui, les augmentations seront peut-être plus proches de 55% et il reste la piste de la FPU à explorer.

M. Ballot Vincent dit qu'il est d'accord avec M. Marchal. Il ajoute qu'on a le temps de travailler sur la FPU, qu'il est compliqué de travailler avec une règle de trois approximative et qu'il préfère travailler sur 0% d'augmentation car la CCVO a les moyens de le faire.

M. Hoerner ajoute que la CC du Pays Riolois (CCPR) a travaillé avec un cabinet « Eco territorial » à Rioz. Le coût du scolaire est estimé à 1 050 000 € pour 10 000 habitants. Ramené au nombre d'habitants de la CCVO cela reste cohérent. La CCPR est à la FPU et la prise de compétence scolaire leur permettrait une bonification de DGF de plus de 40 %.

Le Vice-Président chargé des finances propose donc le vote des taux d'imposition 2013 sans augmentation.

Taux d'imposition sans augmentation votés à la majorité (un contre, une abstention)

Le Vice-Président chargé des finances propose le vote du budget principal 2013.

Voté à la majorité (5 abstentions)

Le Vice-Président chargé des finances propose ensuite le vote du budget annexe 2013.

Voté à l'unanimité

M. Marchal Didier dit qu'il est urgent de réunir les commissions finances et services à la personne communes pour travailler sur les budgets pour 2014.

7. Vote du nom, des sièges et de la représentativité de la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion CCVO/CCRO

Un document, proposant trois nouvelles répartitions des sièges : une proposition en cas de désaccord et deux en cas d'accord des 2 conseils, est distribué avec 47 délégués.

Le Président annonce qu'il n'y aura pas de vote afin de laisser le temps à la commission statuts commune de travailler. Il donne la parole à M. Marchal Didier qui est le rapporteur de la commission.

M. Marchal Didier dit que la commission statuts n'a eu le temps de travailler que sur les compétences obligatoires. Une réunion est programmée pour le 10 avril à Beaumotte lès Pin.

Il ajoute qu'il a déjà une réponse de la Préfecture au sujet de savoir qui assurera la présidence transitoire en janvier avant les élections. La présidence sera assurée par le plus âgé des 2 Présidents.

Il précise que dans les propositions qui seront transmises, tout ce qui est souligné fera l'objet d'une décision des conseils. Ce sont des propositions faites uniquement par rapport au travail réalisé par les secrétaires des 2 CC.

M. Dumont rappelle que les compétences doivent être prises à minima.

Il est proposé que les communes soient listées par ordre alphabétique simple.

Le Président demande quand est-ce qu'il sera possible de réunir un conseil communautaire commun.

M. Marchal Didier dit qu'il faudrait prévoir une commission le 17 avril à 20h30.

Il est proposé un conseil commun le 22 avril, le lieu restant à définir.

Pour la représentativité, M. Marchal Didier annonce que la commission s'oriente en 1^{er} lieu sur la colonne centrale, suivie par celle de gauche (en cas de désaccord) et celle de droite.

M. Gauliard demande pourquoi ne pas laisser à Marnay ses 4 délégués comme actuellement au lieu de leur en donner 6. Il est répondu que Marnay est bourg pôle avec 1400 habitants, ce qui n'est pas le cas des autres communes.

Mme Bonnet demande pourquoi la population de Marnay a baissé dans le chiffreage 2013. M. Marchal répond que c'est la population municipale 2013 qui est à prendre en compte pour la représentativité et non la population totale.

8. Divers

Il n'y a pas de point divers.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 23h.